

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 novembre 2009
RHINAU
Maison des Jeunes, des Associations et du Tourisme
20 heures

PROCES-VERBAL

Membres en exercice :23
Membres présents :17
Absents excusés :6

Mme Valérie FUCHS donne procuration à M. René DEMANGE
M. Mohamed EL ARBAOUI donne procuration à M. Marc-Daniel ROTH
M. Christian HURTER donne procuration à Mme Laurence MULLER-BRONN
M. Gilbert GEORGES donne procuration à Mme Michèle BISCHOFF
M. Jean-Paul ROTH donne procuration à M. Etienne HARLEPP
M. Rémy SCHENK donne procuration à M. Dominique LEHMANN

ORDRE DU JOUR

1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE - Séance du 8 octobre 2009.

Approbation du procès-verbal.

2. AFFAIRES GENERALES – FINANCES – Budget 2010- Débat d'orientations budgétaires

3. AFFAIRES GENERALES – FINANCES - Budget.

Refonte de la structure budgétaire. Fusion des budgets M14 principal, développement local, affaires scolaires et aménagement.

4. AFFAIRES GENERALES – FINANCES - Subvention.

- Subventions aux écoles primaires de Boofzheim, Daubensand, Obenheim et Rhinau Schmalau au titre de leur participation à l'opération « un hymne pour le Communauté de Communes » organisée dans le cadre de la fête de la musique intercommunale ;
- Subvention à l'association Rhinau-Handball (Rhinau) et l'Association des Gardes Pêches du Bassin Rhin Sud.

5. AFFAIRES GENERALES – FINANCES – Budget Principal – Admission en non-valeur.

6. Informations diverses

Actualité des organismes extérieurs dans lesquels siègent des représentants de la communauté de communes...

Madame la Présidente ouvre la séance et salue les délégués présents, M. Etienne LEMARIGNIER, *Trésorier*, ainsi que M. Estvals, journaliste des DNA.

Point 1

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE - Séance du 8 octobre 2009 - Approbation du procès-verbal.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Point 2 :

FINANCES – Débat d'orientations budgétaires.

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire constitue une obligation légale pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants.

Il a été institué pour permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Organisé dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

S'il s'agit bien d'une délibération du Conseil de Communauté, elle n'appelle pas de vote et n'emporte pas, par elle-même, de caractère décisionnel.

Madame HORNY-GONIER, Vice-Présidente, indique que le document diffusé a été élaboré comme base de discussion par la Commission Finances réunie le 5 novembre dernier. En fonction des orientations qui seront retenues par le Conseil, celle-ci pourra préparer utilement le projet de budget qui sera soumis au Conseil de Communauté en début d'année prochaine.

1. LA DETERMINATION DE LA MARGE DE MANŒUVRE BUDGETAIRE
2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1. LA DETERMINATION DE LA MARGE DE MANŒUVRE BUDGETAIRE

Elle résulte de la différence entre l'évaluation des recettes de fonctionnement et celle de dépenses « récurrentes » que l'on se doit d'honorer.

1.1. La détermination de notre niveau de recettes maximal 2010

1.1.1. Les résultats 2009.

Il ne s'agit, pour le moment, que d'estimations reposant sur la situation comptable enregistrée au 2 novembre 2009, l'imputation de l'un ou l'autre mandat ou titre pouvant faire varier ces montants.

Pour autant, il apparaît indispensable, avant toute projection budgétaire, de disposer d'une évaluation des résultats qui entraîneront soit des excédents à reporter ou au contraire des déficits à imputer à l'exercice suivant.

On peut d'ores et déjà retenir comme hypothèse un excédent cumulé de 420 000 € en section d'investissement et de 275 000 € en fonctionnement.

1.1.2. Les recettes de fonctionnement 2010

1.1.2.1. Dotation de l'Etat

Par prudence, nous pourrions retenir pour la DGF un montant de 180 000 € (montant 2009 : 183 453 €) et 5 000 € pour la dotation de perte de base de TP.

1.1.2.2. Produit des taxes locales

Par hypothèse, et sans préjuger de la décision qui sera prise, cette première étude retient une fiscalité à taux constant et une augmentation des bases de + 1,5 %. A ces conditions, le produit fiscal attendu pourrait être de 1 052 838 € soit une progression de 16 600 € par rapport à 2009. Toutefois, la confirmation du projet périscolaire pourrait justifier l'augmentation de la taxe d'habitation.

1.1.2.3. Les autres recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement directement liées à des dépenses de fonctionnement récurrentes sont estimées à 427 585 €.

1.1.3 TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le volant de recettes de fonctionnement est estimé à 1 655 293 €.

1.2. LES DEPENSES OBLIGATOIRES INCOMPRESSIBLES

Il s'agit, d'une part, du remboursement de la partie capital de nos emprunts (y compris ceux à venir pour les deux structures multi-accueil) imputé en investissement et, d'autre part, de l'ensemble des dépenses de fonctionnement 2009 majoré de 3 %. Le total de ces dépenses « récurrentes » s'élève à **1 590 576 €**.

1.3. LA MARGE DE MANŒUVRE 2010

La marge de manœuvre dégagée **–hors report–** s'élève à 1 655 293 moins 1 590 576 soit **64 716,29 €**. Elle peut servir à l'engagement de nouvelles dépenses à valider et pour partie, à la consolidation de nos « réserves » pour faire face à des besoins futurs.

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Afin de disposer d'éléments d'appréciation au regard des prévisions budgétaires pluriannuelles, la Commission des finances a dressé un premier tableau des dépenses nouvelles en reprenant les actions prévues en 2009 et non réalisées et en intégrant d'autres qui ont pu être évoquée en réunion de conseil ou de commission.

Dans l'hypothèse où toutes les actions proposées devaient être retenues et aux montants indiqués, il conviendrait de trouver un montant de recettes supplémentaires (augmentation de la fiscalité et/ou emprunts) de **48 648 €** en fonctionnement (si on tient compte de l'estimation du solde d'épargne 2010) et de **1 089 285 €** en investissement sachant que cette somme est fortement impactée par le projet de construction d'un site périscolaire qui représente, à lui seul, une charge nette de l'ordre de 1 000 000 €.

Ces deux montants pourront être moins importants en fonction de l'affectation des résultats définitifs qui seront constatés dans le compte administratif.

Après délibération, le Conseil valide –sous réserve d'une réflexion plus approfondie– les actions ci-après dont le financement devra être prévu au Budget 2010.

Monsieur Thierry KETERLIN indique qu'une réflexion est actuellement en cours et devrait permettre de dégager des propositions d'actions en matière culturelle. Des crédits en fonctionnement devront être prévus en conséquence dans le Budget primitif afin de pouvoir concrétiser des projets.

Madame Marianne HORNY-GONIER répond que, dès que la commission sera en possession de chiffres précis, elle pourra intégrer ces éléments à sa réflexion.

Monsieur Marc-Daniel ROTH souhaite que la question de l'achat d'une balayeuse soit à nouveau examinée. Madame la Présidente accueille favorablement cette proposition et se demande si elle ne pourrait pas s'envisager dans le cadre du Budget annexe Ordures Ménagères qui présente des excédents de fonctionnement conséquents. Différentes pistes sont évoquées : achat, location, appel à un prestataire de service extérieur... Dans le même ordre d'idée est proposée la création d'une ou de plateforme(s) de compostage.

Madame Marianne HORNY-GONIER suggère la constitution d'un groupe de travail chargé de faire des propositions s'agissant de ces deux dossiers. Mme Marianne HORNY-GONIER et MM. Eric KLETHI, René DEMANGE, Marc Daniel ROTH, André KLUMB et Hubert HATSCH sont volontaires.

Point 3

AFFAIRES GENERALES – FINANCES - Budget. Refonte de la structure budgétaire. Fusion des budgets M14 principal, développement local, affaires scolaires et aménagement.

Lors de la transformation du SIVOM du Ried en Communauté de Communes du Rhin, une nouvelle structure budgétaire avait été mise en place. Il s'agissait alors de scinder le budget M14 en différents budgets afin de disposer d'une meilleure lisibilité des opérations budgétaires et comptables. A côté du Budget principal, trois budgets ont été ainsi créés en fonction des principales compétences exercées. Répertoriés comme budgets annexes, ils ne résultent, en fait, que d'un démembrement du budget principal. Seul le Budget Ordures Ménagères constitue un budget annexe au sens des règles de la comptabilité nationale.

A mesure que nos compétences s'étoffaient, cette répartition qui présentait de nombreux avantages s'est avérée peu satisfaisante au regard des objectifs recherchés. L'essentiel des opérations se retrouvent, à présent, dans le budget Développement local sans que l'on puisse clairement distinguer ce qui relève de la petite-enfance, du tourisme, du soutien aux associations, etc...

D'où l'idée de disposer d'un budget m14 unique avec une double présentation :

- l'une suivant les comptes par nature (présentation « classique » déjà utilisée) ;
- l'autre sur la base des codes fonctionnels permettant de suivre, compétences par compétences, les différentes opérations budgétaires et comptables.

Dans cette perspective, et après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité,

- la dissolution des budgets Développement local, Affaires scolaires et Aménagement au terme de l'exercice 2009 ;
- la fusion des comptes s'y rapportant dans le Budget Principal à partir du 1^{er} janvier 2010 avec réintégration des résultats budgétaires dans le Budget principal de la Communauté de Communes du Rhin.

Point 4

AFFAIRES GENERALES – FINANCES - Subventions.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité l'octroi des subventions suivantes :

Demandeur	Objet	Montant demandé	
Ecoles primaires de Boofzheim, Daubensand, Obenheim et Rhinau-Schmalau	Participation à l'opération « Hymne de la Communauté de Communes du Rhin » dans le cadre de la Fête de la Musique	150 € /établissement	Aide du Conseil Général de 300 €
Ecole primaire Rhinau-Schmalau	Lauréate du concours « Hymne de la Communauté de Communes du Rhin »	1 000 €	Aide du Conseil Général de 500 €
Rhinau-Handball	Aide aux résultats	450 €	
Association des Gardes Pêches du Bassin Rhin Sud	Financement de projets 2010	500 €	Aide <u>exceptionnelle</u>

Examinée par le Bureau lors de sa réunion du 4 novembre dernier, l'ensemble des demandes a recueilli un avis favorable.

Point 5

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – Admission en non-valeur.

Monsieur le Trésorier a produit le 5 novembre dernier un « certificat d'irrecouvrabilité » recensant les redevables qui restent débiteurs, à ce jour, sur le Budget principal (au titre de l'assainissement).

Une copie de ce document - précisant les noms de ces redevables, leur commune de domiciliation et le motif d'irrecouvrabilité de leur créance - est joint en annexe à la présente délibération.

Le montant total des créances irrécouvrables est de 424,25 € pour le budget principal (assainissement – exercices 2006 à 2008).

Compte tenu des poursuites engagées et de l'impossibilité établie - par exploit d'huissier - de recouvrer ces sommes, Monsieur le Trésorier sollicite leur admission en non-valeur au titre de l'exercice 2009.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant de 424,25 € pour le budget principal (assainissement – exercices 2006 à 2008).

Point 6

DIVERS (Communications relatives à l'activité des instances dans lesquelles siègent des représentants de la Communauté de Communes...).

Monsieur Thierry KETTERLIN informe l'assemblée de la tenue le 17 novembre prochain d'une réunion à laquelle participeront les chefs d'établissement afin d'échanger sur l'éventualité de créer un portail internet pour les écoles, de constituer une DVDthèque ainsi que des choix en terme de renouvellement de matériel informatique. Par ailleurs, il annonce l'organisation d'une soirée organisée par le Service Animation Jeunesse à Friesenheim le 19 décembre prochain.

Madame Laurence MULLER-BRONN souhaite qu'un suivi soit assuré s'agissant de la mise en œuvre du partenariat pédagogique avec la Maison de la Nature tel que prévu dans la convention pluriannuelle signée avec cet établissement. Par ailleurs, elle rappelle l'ouverture, dès le lendemain, du premier salon des artisans et commerçants à Obenheim.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 21h45.

Lu et approuvé,

La Présidente,
Danièle MEYER :

Les Vice-Présidents,

André
KLUMB:

Marianne
HORNY-GONIER:

Laurence
MULLER-BRONN:

Jean-Jacques
SIEGEL:

Les membres,

Bertrand ANDNA :

Michèle BISCHOFF :

René DEMANGE :

Mohamed EL ARBAOUI :
absent

Valérie FUCHS :
absente

Gilbert GEORGES:
absent

Etienne HARLEPP :

Hubert HATSCH :

Christian HURTHUR :
absent

Thierry KETTERLIN :

Eric KLETHI :

Dominique LEHMANN :

Claudine MEYER :

Annie HEILBRONN :

Marc-Daniel ROTH :

Jean-Paul ROTH :
absent

Rémy SCHENK :
absent

Raymond SIEGWALT: